



**COMMUNE DE  
TILLOY ET BELLAY  
25 ROUTE NATIONALE  
51460 TILLOY ET BELLAY**

**ARRÊTÉ 2023-13**

## **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS**

Le Maire,

Vu l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure,

Considérant qu'en l'absence d'un adjoint ou d'un conseiller chargé des questions de sécurité civile, obligation est donnée au maire de désigner un correspondant incendie et secours,

### **ARRÊTE**

Article 1 : M. Olivier RAGOULLIAUX est désigné correspondant incendie et secours pour la commune de TILLOY ET BELLAY,  
M. Freddy LALLEMANT est désigné comme son suppléant.

Article 2 : Il est l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié à l'intéressé, publié puis transmis au préfet et au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Fait à Tilloy et Bellay,  
Le 11 octobre 2023

Le Maire, Christian CARBONI

Christian CARBONI

CHRISTIAN CARBONI  
2023.10.11 11:01:07 +0200  
Ref:20231011\_105003\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire